

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 novembre 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, BOCQUERAZ Nathalie, FAURE Nicole, FIAT Julien, FIAT Béatrice, GALL Philippe, GARDEN Noël, GUINARD Gilles, Christophe PROUVOST

Représenté : 1 RUET Christophe par GUINARD Gilles

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20221118 - 05 : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CABANE PASTORALE SUR L'ALPAGE DE COTE BELLE

Compte tenu de la vétusté de la cabane pastorale de la Jarjatte, située sur l'alpage de cote Belle et suite à une visite sur les lieux avec les élus et l'entreprise « charpentier des cimes ». Madame le Maire informe le conseil municipal, que la réfection de celle-ci aurait un coût similaire que la construction d'une petite cabane à l'avant de l'existante.

Nous disposons à ce jour de 2 devis :

Charpentier des cimes d'un montant de 76 119.62€ TTC

Ginet charpente d'un montant de 83 876.75€ TTC

Un dossier de demande de financement à hauteur de 70% du montant hors taxes de la facture a été déposé au comité de pilotage du plan pastorale territorial de l'Oisans et accepté par le comité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revoir le projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

